

Avis sur le DOO du SCOT arrêté au 12 juillet 2022

St André de Sangonis, le 12 septembre 2022

Il convient d'apprécier les documents afférents à la construction de notre SCOT¹ en mesurant la temporalité d'une décennie, entre la décision et l'arrêt de notre DOO². La relative confidentialité de construction et la lourdeur des documents intermédiaires n'ont pas permis l'appropriation aisée de la démarche par le "grand public", y compris par nombre d'élus locaux.

À cette étape précédant l'enquête publique, notre Conseil de Développement Pch met en exergue les points méritant évolutions.

En **liminaire**, nous regrettons que l'implication de notre CoDev n'apparaisse pas dans le "bilan de concertation" alors que notre association s'y est franchement impliquée :

- Lors des précédentes productions des diagnostics territoriaux, de l'état initial de l'environnement et du PADD³, notre CoDev a constitué un "groupe Scot", réuni à 6 reprises, et a produit des avis. Pour ce DOO, leurs teneurs actualisées prennent en compte et approfondissent ce travail collectif sur les choix finalisés.
- Des représentants CoDev siégeant dans les diverses Commissions Pch, nous avons pu bénéficier des infos, des débats s'y produisant, les relayer et les mettre à profit pour ce DOO.
- Le CoDev a également été actif à toutes les phases de concertation officielle.
- Nous remercions les techniciens et les élus Pch qui nous ont donné accès (parfois tardivement) aux éléments utiles et avec qui les échanges sont constructifs.

Au même titre que d'autres "partenaires institutionnels", le CoDev contribue à cette étape SCOT.

En partenaire exigeant et en relais participatif, nous soulignons les éléments impactant notre "vivre ensemble" et son devenir. Nous faisons focus sur une nécessaire amplification de prise en compte beaucoup plus volontariste des **urgences sociales et environnementales**.

De notre point de vue, les orientations vertueuses de ce DOO masquent des **objectifs insuffisants, trop distants et pas budgétisés eu égard aux enjeux**.

¹ Schéma de cohérence territoriale

² Document d'objectif et d'orientation

³ Plan d'aménagement de développement durable

Prendre la mesure des défis nous impose de mesurer sans concession les réalités :

- Le "profil carbone" du Pch, plus qu'ailleurs, est excessif : nous devons participer urgemment à le résorber.

La prégnance des mobilités et du résidentiel fixent les priorités.

Pour **les logements** l'efficacité énergétique et les impacts urbanistiques même chiffrés doivent faire place à un plan d'action coordonné et financé.

Pour **les déplacements**, il s'agit de marquer une bifurcation également franche vers moins et mieux d'énergie ; la prégnance néfaste de l'autoroutier et de son impact sur l'urbanisation, sur les accès aux services et activités incite à s'organiser pour répondre aux objectifs.

En ce sens le "car à haut niveau de service" ne peut être qu'une réponse transitoire la plus brève possible laissant place au rail et à des rabattements intermodaux. Les déplacements "doux" complémentaires ainsi que nos voiries, notamment les trottoirs de nos localités demandent également un rythme d'aménagement beaucoup plus soutenu.

Le projet d'échangeur d'autoroute supplémentaire accentuerait les prédominances liées à l'auto tout en dégradant 2 trames bleu et verte d'importance ; en contradiction avec nos objectifs écologiques.

Sur ces points, nous partageons l'argumentaire présenté par le collectif "transportons-nous".

- **La situation sociale**, déjà inacceptable du temps des diagnostics, se dégrade exponentiellement.

Le lien avec les sujets "environnementaux" des points précédents sont évidents. Sans faire un catalogue des indicateurs "sociaux", ni tomber dans le "misérabilisme" ; les pourcentages des foyers en précarité énergétique (chauffage, mobilité, etc.), touchant jusqu'à 80% de la population sur les localités excentrées et sur les centres bourgs, font plus qu'alerter !

Un indicateur non cité et issu du rapport annuel de l'ARS Oc illustre cruellement ces faits : il s'agit de la morbidité précoce bien plus élevée en Pch qu'ailleurs ... Malgré l'implication et dévouement des personnels en charges de ces secteurs, cela traduit nos déficits et régressions principalement en matière d'accès au soin, à l'éducation et à l'alimentation ; le pouvoir d'achat et les conditions de vie en découlant étant, bien entendu, impactants et primordiaux.

Nos intercommunalités doivent pallier les urgences en se dotant notamment d'épicerie solidaire, d'unité mobile médico-sociale, etc. Autant de préalables incontournables le temps de construire les réponses pérennes structurellement nécessaires. Des "entreprises à but d'emplois", tel que mis en œuvre en Lodévois Larzac dans le cadre expérimental TZCLD⁴, sont de nature à contribuer à ces besoins.

⁴ Territoire zéro chômeur longue durée

- **La situation économique**, consubstantielle des points précédents, n'est alimentée quasiment et bien insuffisamment autour du "présentiel" : ce n'est pas satisfaisant. Notre territoire, tout en travaillant aux mises en commun positives avec nos voisins, doit porter fort l'ambition de moins dépendre de l'extérieur dont la métropole.

Retrouver de l'autonomie et relocaliser nos activités utiles et vivrières, ambitions actées dans ce DOO, présuppose des choix sociétaux marquants. Le 2^{ème} tiers de nos rejets en carbone se partage entre l'alimentaire importé et le fret marchand ; l'agriculture vivrière est donc un enjeu majeur porté par notre **PAT**⁵ mais encore insuffisamment efficient.

Le fret doit décroître compensé par les relocalisations et se reporter pour le restant, là aussi, vers le rail. **Le transit routier largement responsable de nos pollutions devra être rapidement contraint.**

Chaque niveau de collectivité a sa part à accomplir. Bien entendu, le cadre législatif doit s'adapter aux urgences. Le libéral contraignant est néfaste ; l'incantatoire doit faire place inéluctablement à une économie planifiée et volontariste basée sur les besoins !

Le changement de référentiel attendu est **la compréhension d'un nouveau modèle de travail nécessaire** ; de rapport à la production respectueux des personnes et de l'environnement.

Le mercantile et les rapacités doivent céder face aux enjeux : le travail ne manque pas et le temps nous est compté. Les solidarités et les communs sont à se réappropriier.

Les ruptures et évolutions nécessaires ne se feront qu'avec le plus grand nombre. La réappropriation par nos concitoyens de l'action publique, son expression vers les urnes est proportionnelle à la prise en compte des attentes. Y répondre passe par l'information, l'écoute et la participation aux décisions.

Les mises à niveau et les engagements effectifs sur nos **PCAET**⁶ et **PAT seront incontournables.** Tout autant que la maîtrise publique de leurs mises en œuvre.

Nous émettons des réserves aussi sur les capacités du territoire à conduire les arbitrages nécessaires sur l'utilisation de **l'eau**, vers sa maîtrise quantitative et qualitative de nos ressources. En découlant, le peu de contrainte sur le recours aux "phytosanitaires" aiguise nos inquiétudes.

En matière d'**agriculture**, l'appropriation par nos collectivités des terres irrigables vers du maraîchage, concomitamment au renforcement de nos trames vertes et bleues notamment de la Lergue, doit être posée.

Le tourisme et la culture sont insuffisamment orientés vers les locaux. Des mécontentements s'expriment sur les freins à l'accessibilité de nos sites remarquables, vers nos activités culturelles et de loisirs. Le rôle de proximité des Associations notamment pour les loisirs et la culture devra être mieux soutenu financièrement et en logistique. **Notre socle culturel**, ne se limite pas au patrimonial. En ce domaine, l'action publique préfigure le devenir de notre Pch.

⁵ Plan alimentaire territorial

⁶ Plan climat air énergie territorial

En conclusion -

Hors occupation des sols et objectifs EnR⁷ chiffré mais bien insuffisant et pas financé, ce **DOO Pch est dans l'intentionnel**. Un cadrage incitatif et/ou coercitif doit être engagé pour l'eau, l'énergie, la terre, nos Services publics. La croissance démographique prégnante, principalement imposée par les carences d'autres territoires à satisfaire leur population, pèse anormalement sur les choix.

Nous saluons le travail des élus, de nos collectivités et des partenaires de longue date vers ce DOO. La concertation au long de la construction de notre SCOT est sincère mais empreinte des limites évoquées en introduction.

Notre CoDev Pch acte que ce DOO porte un ralentissement des dégradations urbanistiques locales. En ce sens nous émettons un avis favorable mais avec des réserves décisives de fond exprimées par nos avis afférents à la construction de notre SCOT. Également en positif sur la forme, notre DAAC⁸ cadre des objectifs soutenables. Pour autant, nous souhaitons que notre SCOT Pch soit l'occasion pour la population, les élus et partenaires d'exprimer leur volontarisme et disponibilité en faveur de choix plus ambitieux de rupture vers un futur enthousiasmant.

La réactualisation de ce SCOT ne peut attendre 6 ans du délai réglementaire ! L'élaboration de ce projet de territoire, ses enjeux accentués ces dernières années, marque un tournant pour notre Pch. Dès à présent, **les objectifs vertueux doivent faire place à la hiérarchisation des actions**, aux indicateurs de suivi et d'évaluation. **Les concrétisations sont nécessaires** rapidement pour notre cadre de vie, nos liens sociaux et notre économie.

La dichotomie entre un paragraphe (apparu tardivement) sur le projet discutable et anachronique d'échangeur autoroutier, sur une phrase des potentialités du ferroviaire, et moult pages sur le cyclable ou le tourisme sont inversement proportionnés aux impacts de ces sujets sur nos quotidiens. Ces exemples illustrent la nécessité des priorités. Ainsi, le renforcement de nos Services, notamment publics (urgence, périnatalité, etc.) mériteraient au moins autant d'attention que le commerce. La loi de "modernisation", en son article L141-5 du code de l'urbanisme, alinéa 1 "*Développement économique et d'activités ...visant une répartition équilibrée entre les territoires*", pose cet impératif.

Les conclusions de l'enquête publique seront l'opportunité d'aller en ce sens et **nous invitons à l'exprimer lors de son déroulé**. Tout autant que pour son élaboration, notre CoDev rappelle son objet participatif pour aider à l'animation, à la concertation, au débat public nécessaire vers la concrétisation des évolutions indispensables.

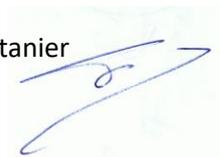
Nous sommes à disposition pour compléments / approfondissements et portons notre point de vue auprès du Commissaire enquêteur.

Pour le CoDev Pch dont son groupe SCOT, les Co-présidents

Sophie Giraud



Laurent Castanier



⁷ Énergie renouvelable

⁸ Document d'Aménagement Artisanal et Commercial